

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 04 septembre 2018 à 18 h 00*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mardi 04 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 9 **Absents** : 6 **Votants** : 9

Présents : Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Holger GIERSCHE, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ.

Absente excusée : Sandrine GINIER

Absents : Yves BOUCHET, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ, Jean-François SABOUL.

Monsieur Jérôme FRANCOU été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu du 25 juillet dernier qui est approuvé à l'unanimité.

1- Travaux de sécurité/dossier amende de police 2018

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au réagencement du stationnement sur la place de l'église et à la réfection du marquage au sol dans l'environnement direct du collège : cheminement piétonnier, passage piétons, bandes de parking et emplacement pour les bus.

Il indique également qu'il serait souhaitable de faire poser un miroir à la sortie du centre de secours sur la rue de la république pour la sécurité des personnes.

Enfin, il propose l'installation d'un radar pédagogique en agglomération, sur la traversée principale, à l'entrée nord du village.

Il indique que le montant estimatif de l'opération s'élève à 11 235.20 € H.T. soit 13 482.24 € T.T.C. et qu'elle peut être subventionnée par le conseil départemental au titre des amendes de police.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve le projet et sollicite l'aide du département la plus élevée possible.

2- Admission en non valeur de titres de recette/budget principal

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables concernant la garderie et la cantine des années 2015 à 2017 pour un montant total de 1 687 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces admissions en non valeur.

3- Décisions modificatives de virement de crédits

Monsieur le maire propose de procéder au réajustement des crédits budgétaires 2018 :

- en dépenses de fonctionnement pour un montant de 1 317 € à répartir pour les créances irrécouvrables et les recettes annulées sur les exercices antérieurs.

- en section d'investissement pour un montant de 13 000 € correspondant aux subventions du département pour les travaux de voirie (programme 2018 + opération sécurité) auxquels s'ajoutent 24 600 € en diminution de dépenses d'investissement non affectées.

Le conseil municipal approuve ces virements de crédits à l'unanimité.

4- Atelier informatique scolaire/convention d'intervention

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la communauté de communes Sisteronais-Buëch a retransféré aux communes concernées la compétence relative aux interventions en informatique dans les écoles. Il indique qu'un appel à candidature a été réalisé

collectivement avec les communes de Turriers, Clamensane, Thèze et Valernes, et que la proposition de Francine BOI, animatrice d'accès aux nouvelles technologies, a été retenue.

Il présente le projet de convention et précise que les ateliers informatiques se tiendront trois heures par semaine, à l'attention des élèves de l'école primaire du Prélong, pour un coût horaire de 43 € soit un montant annuel prévisionnel de 4 644 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de convention et accepte les conditions financières.

5- PLU/lancement de la procédure

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que notre plan d'occupation des sols (POS) est devenu caduque en date du 27 mars 2017, et qu'il y a lieu aujourd'hui de lancer la procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) conformément aux évolutions du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prescrire l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire communal.

6- Création d'un poste d'agent de maîtrise

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'agent qui assure la fonction d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (A.T.S.E.M.), actuellement adjoint technique principal de 2ème classe, peut bénéficier d'une promotion interne du fait de son ancienneté dans le poste pour intégrer le cadre d'emploi des agents de maîtrise.

Il propose de modifier le tableau des emplois des agents de la commune en créant un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er novembre 2018 pour pouvoir nommer l'agent occupant le poste d'ATSEM.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2018 et modifie le tableau des emplois de la commune en conséquence.

7- Collectif de la Poste/motion de soutien

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 14 mars 2017, le conseil municipal a adopté une motion pour le maintien d'un bureau de poste de plein exercice à La Motte du Caire. Il rappelle néanmoins que la guichetière du bureau de poste de La Motte du Caire, Christine Pustel, qui s'est largement impliquée dans la défense de la présence postale de notre territoire, fait l'objet d'une sanction disciplinaire, 3 mois de mise à pied sans salaire, pour des erreurs de procédure, qui relèvent normalement d'un simple rappel au règlement de sa hiérarchie, sanction qui a soulevé l'émoi des populations et des élus.

Le conseil municipal, à l'unanimité demande à la direction de La Poste d'annuler la sanction dont fait l'objet Christine Pustel, guichetière du bureau de poste de La Motte du Caire.

8- Informations diverses

Jérôme Francou fait le point sur la rentrée scolaire à l'école du Prélong avec un effectif de 59 élèves prévus à ce jour.

Patrick Massot informe les conseillers de la venue au collège du recteur d'académie, du préfet et du président du conseil départemental, le jeudi 6 septembre, afin d'aborder le projet d'internat pour des jeunes sapeurs pompiers avec un effectif prévisible de 75 élèves.

Patrick Massot donne lecture de la motion concernant le projet de carrière de gypse, présenté par l'association AIDE.

Carlos Baptista signale un nouveau problème d'insalubrité chez un locataire de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h50.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 27 novembre 2018

Le Maire,
Patrick MASSOT

